

L'an deux mille vingt-deux, le 25 Juillet, le Conseil Municipal de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie en salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

OBJET :

MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°
2020_47 DU 10 JUILLET
2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juillet 2022

Étaient présents :

M. GYSELINCK Fabrice, Mme Sylvia CAIZERGUES, Mme CHARDON Céline, M. DUCRETTET Pascal, Mme ESPANA Lucie, M. GERVAIS Laurent, M. HUOT Didier, Mme LAVANCHY Sylvie, Mme LIUZZO Delphine, M. MICCOLI Bruno, M. MOUILLE Joël, Mme PERIER Marie Eve, M. PERNOLLET, M. PERRET Jean François Gérard, M. QUADRIO Ermine, M. ROBERT Maurice, M. SCANU René, M. VEILLON Sylvain, M. VULLIET Daniel.

Étaient excusés :

Mme GHESQUIER Wendy a donné pouvoir à M. Laurent GERVAIS,
M. COUDURIER Eric a donné pouvoir à Joël MOUILLE
M. GUIDO Michele a donné pouvoir à Fabrice GYSELINCK
Mme HEMISSI Kaouther a donné pouvoir à Sylvain VEILLON
Mme PERY Mariane a donné pouvoir à Joël MOUILLE
Mme VALETTE a donné pouvoir à Delphine LIUZZO
Mme Catherine HOEGY
Mme Laetitia BETEMPS
Mme BRACMARD Agnieszka
M. HAMAIDE Julien

Mme CAIZERGUES Sylvia est désignée secrétaire de séance.

RAPPORTEUR : Monsieur Fabrice GYSELINCK, Maire

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

VU la délibération 2022-21 relative au vote du budget primitif 2022

VU le tableau des emplois et des effectifs,

VU la délibération n° DEL2020_47 du Conseil municipal du 10 juillet 2020

M. le Maire informe l'Assemblée que la délibération n° 2020_47 initiale du 10 juillet 2020 n'a ouvert le poste qu'au grade d'attaché principal. Or, dans le cadre du départ de la DGS et pour faciliter son remplacement il convient d'étendre ce poste au grade d'attaché.

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération N° 2020_47 du 10 juillet 2020 et de dire que l'emploi créé est également ouvert au grade d'attaché territorial.

CREATION			
GRADES	Temps de travail	Date	Service
Attaché territorial principal Attaché territorial	Temps complet	25 juillet 2022	Secrétariat Général

*Le conseil municipal décide à 24 voix POUR,
1 voix CONTRE (M ROBERT).*

DE MODIFIER la délibération n° 2020_47 initiale du 10 juillet 2020 ;

D'APPROUVER l'extension de ce poste au grade d'attaché territorial ;

D'AUTORISER M. le Maire à procéder aux opérations de recrutement et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Le Secrétaire

Sylvia CAIZERGUES

Le Maire

Fabrice GYSELINCK

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

« Certifié exécutoire »

Télétransmis le : 29 JUIL. 2022

Notifié par mise en ligne le : 29/07/2022

Le Directeur général des services